

PARCS D'ACTIVITES
ET
SCHEMA TERRITORIAL
DES ZONES D'ACTIVITES



Saint-Omer Développement

Un outil de gouvernance économique associant les collectivités et les milieux économiques pour :

- Répondre aux besoins de développement des entreprises
- Développer l'attractivité du territoire
- Bâtir en permanence et ensemble un programme d'actions à partir d'une stratégie commune

Une gouvernance qui se traduit notamment par :

Une offre foncière pertinente, de qualité et diversifiée

Parcs d'Activités du Pays de Saint-Omer



L'état des lieux aujourd'hui :

- PMA : 80% de commercialisation ou en options
(CASO) avancées sur 1^{ère} tranche de 87 ha

- PARC ST MARTIN :
(CCPA) 1^{ère} tranche 25 ha, reste disponible 3,2 ha

2^{ème} tranche en attente levée de prescription
archéologique pour aménagement. Délai ?
(10 ha + 10 ha optionnels)

- **PRE MARECHAL :** 7 ha commercialisables
(CCCF) reste disponibles 4,3 ha

- **ESCARDALLES :** 1^{ère} tranche : 8,2 ha commercialisables
(CCM) disponibles : 2,8 ha

en attente 2^{ème} tranche
(acquisitions et procédures administratives y
compris archéo à réaliser). Délai ?

- PORTE DU LITTORAL :
(CCPL)

Phase 1 : 7,5 ha commercialisables

Options sur 5 ha

Travaux d'aménagement pour fin mai

En attente archéo pour phase 2. Délai ?

- PARC DU MUGUET :
(CASO)

5 ha au total

reste 2,5 ha disponibles



Un schéma territorial des terrains à usage d'activités

- ➔ Elaboré par l'Agence d'Urbanisme et Saint-Omer Développement
- ➔ Approuvé par les 5 intercommunalités
- ➔ Fixant :
 - ➔ des orientations pour les parcs d'activités pour la localisation des activités
 - ➔ une harmonisation des prix de terrains
 - ➔ une harmonisation des modes de rabais



Celui-ci se décline en cinq actions :

- Assurer le suivi et l'évaluation de la qualité des zones et des parcs d'activités en créant un observatoire des zones d'activités
- Travailler la signalétique des zones d'activités et des entreprises.
- Améliorer l'image et la qualité des parcs d'activités en soignant les entrées de site et en engageant le Pays de Saint-Omer dans une démarche de qualité environnementale de type charte de qualité environnementale PALME
- Mettre en œuvre des espaces de dialogue et de concertation entre les collectivités et les entreprises par la création de comités de gestion sur les parcs d'activités
- Améliorer l'attractivité des parcs en leur garantissant un bon niveau de desserte en Télécommunication Très Haut Débit

Sur la démarche de qualité environnementale, un exemple concret avec la **démarche PALME** qui accompagne la mise en place de la **Porte du Littoral** tant au niveau des aménagements que des modes de gestion envisagés

Collaboration :

- Communauté de Communes du Pays de Lumbres
- Agence d'Urbanisme
- St Omer Développement
- Association PALME

Mise en place d'un comité de pilotage

Éléments à prendre en compte

- L'existence de foncier disponible immédiate est une (la) clé pour gagner des dossiers d'entreprises avec des offres mixées : grandes et petites parcelles, localisations différentes,...
- Cette réalité a permis de capter un certain nombre de projets depuis la mise en service des Parcs d'Activités
- Une dynamique s'est instaurée depuis plusieurs années et le Pays de Saint-Omer est reconnu dans le paysage régional par les investisseurs.
- Enjeu : maintenir cette dynamique et cette reconnaissance en anticipant les besoins fonciers à moyen terme pour garder l'attractivité.